ROZOY FLASH n° 138

Bulletin d'informations communales - **4 juillet 2014**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014

La séance du Conseil Municipal du 20 juin, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 19h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : José FLUCHER – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BEKALAREK – Roger POTET – Martine MAINGAINT — Jean-René DURTETTE – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE – Adeline MOINEUSE.

Absents excusés :
Dominique LECLERCQ pouvoir à Sylvain POULAIN
Delphine LOUIS pouvoir à Jean-René DURTETTE
Olivier THOUANT pouvoir à Lucienne BEKALAREK

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs,
- Vente de terre,
- Compte rendu d'activités U.S.E.D.A. 2013,
- Appel d'offres accessibilité mairie,
- Questions diverses.

DELIBERATIONS

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Dans le cadre des élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 28 septembre, la commune de Rozoy-sur-Serre doit désigner une liste de 6 délégués (3 titulaires et 3 suppléants).
Une liste est composée et obtient 15 suffrages sur les 15 exprimés.
En voici la composition (3 premiers titulaires, 3 suivants suppléants) :
BOULANDE Xavier - BEKALAREK Lucienne - DURTETTE Jean-René
MAINGAINT Martine - FLUCHER José - CARAQUIN Patricia
A noter que Nicolas FRICOTEAUX est déjà grand électeur du fait de ses fonctions de Conseiller Général.

VENTE DE TERRE

Il est décidé de proposer à la vente une partie de la terre stockée sur la zone d'activités, à l'entrée de Rozoy, route de Montcornet.
Le prix de vente est fixé à 8 € le m³, à charge pour les acquéreurs de procéder à l'enlèvement (en présence d'un membre du Conseil Municipal). Les personnes intéressées devront se faire connaître en mairie.

COMPTE RENDU D'ACTIVITES U.S.E.D.A. 2013

M. le Maire donne lecture du rapport d'activités annuel 2013 émanant de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (U.S.E.D.A.).
Ce rapport est approuvé et peut être consulté au secrétariat de mairie par toute personne le souhaitant.

APPEL D'OFFRE ACCESSBILITE MAIRIE

Compte tenu d'une erreur d'addition (Lot n° 2 : Métallerie S.T.R.S. NIAY § Cie pour un montant de 147 170.00 € H.T. au lieu de 148 170.00 € H.T.), le Conseil Municipal, décide d'annuler sa délibération du 17 Mars 2014 et adopte, à la majorité (14 pour – 1 abstention), la proposition de la commission d'appel d'offres, réunie en date du 18 Février 2014, retenant les entreprises suivantes pour les travaux d'accessibilité de la Mairie :

Lot n° 1 : Gros œuvre –VRD (Entreprise Bâti Rénov) pour un montant de 44 196.57 € H.T. (53 035.88 € T.T.C.),
Lot n° 2 : Métallerie (S.T.R.S. NIAY § Cie) pour un montant de 148 170.00 € H.T. (177 804.00 € T.T.C.),
Lot n° 3 : Electricité (Entreprise LECLERE) pour un montant de 5 172.15 € H.T. (6 206.58 € T.T.C.),
Lot n° 4 : Plomberie – ventilation (ECP) pour un montant de 4 133.65 € H.T. (4 960.38 € T.T.C.),
Lot n° 5 : Ascenseur (OTIS) pour un montant de 29 280.00 € H.T. (35 136.00 € T.T.C.).

M. le Maire rappelle que ces travaux sont financés à hauteur de 103 500 € par l'Etat, 64 000 € par le Département,

QUESTIONS DIVERSES

Après un rapide tour de table et la programmation de plusieurs réunions de commissions, la séance est levée à 20h45.

Informations générales

mets
Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre

Planning
2ème semestre 2014

les Portes de la Thiérache
Communauté de Communes

Permanences de la Maison des Entreprises

Vous avez un projet de création, reprise ou de transmission d'entreprise?
Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé ?
La Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre réalise des permanences proches de chez-vous !
Nos conseillers sont à votre écoute.

Mardi 22 juillet	Mardi 30 septembre	Lundi 10 novembre	Mardi 23 décembre
13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30
Communauté de Communes 123 rue des Verseaux Rozoy Sur Serre			

Vous souhaitez prendre rendez-vous ? C'est très simple ! Contactez dès maintenant la Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre - METS - 5 avenue du préau - 02140 VERVINS
Tél. : 03.23.91.36.50 - Mail : contact@enthierache.com

Retrouvez toutes ces informations sur notre site Internet : **www.enthierache.com**

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
AISNE

ATTENTION

La permanence de la CPAM de l'Aisne ne sera pas assurée entre le 1er juillet et le 31 août 2014.
Merci de votre compréhension
Tous vos renseignements sur : www.ameli.fr ou au 36.46
(prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile)

PISCINE - ouverture de la piscine samedi 5 juillet 2014 à 14h

Horaires juillet et août : du lundi au vendredi de 14h à 19h45
samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 19h

(Fermeture le lundi 14 juillet)

TARIFS - PRIX D'ENTRÉE
Communauté de Communes :
Moins de 6 ans : gratuit
Enfant 6 à 18 ans : 1,50 €
Adulte : 2,50 €

Transports gratuits

Ligne Bus (59 places) Brunehamel - Rozoy-sur-Serre - Piscine, ***le lundi et le jeudi*** pendant les vacances scolaires aux horaires suivants :

ALLER		RETOUR
13h35	BRUNEHAMEL (mairie)	17h25
13h40	GARDE DE DIEU	17h15
13h45	**ROZOY-SUR-SERRE (mairie)**	**17h10**
13h55	Piscine	17h00

Herbus gratuit ***le mercredi après-midi et le samedi matin*** (sur réservation) en appelant au plus tard la veille avant 16h le numéro Azur 0 810 75 00 00

Renseignements : 03.23.98.50.04 Téléphone piscine : 03.23.24.79.23
Téléphone maîtres nageurs : 03.23.25.85.79 Adresse : rue de la piscine 02340 CHAOURSE

13-14 juillet 2014

Dimanche 13 juillet - Salle des Fêtes

19h - Barbecue
21h - Final du Mondial 2014 sur écran géant
23h - Distribution de lampions aux enfants (se munir d'un bâtonnet de 70 cm environ) suivie de la retraite aux flambeaux avec la participation des sapeurs pompiers
23h - bal public animé par BB Sono

Lundi 14 juillet

11h15 - rassemblement devant l'hôtel de Ville suivi d'un défilé au Monument aux Morts avec la participation des Anciens Combattants et des Médaillés Militaires.
Défilé motorisé du Centre de Secours de Rozoy sur Serre
12h00 - vin d'honneur et distribution de brioches à la salle des fêtes

Message de la Brigade de MONTCORNET

GENDARMERIE NATIONALE

Nouveaux horaires à partir du 1er juillet 2014 :

Lundi - Mercredi - Samedi : 8h00 - 12 h00 / 14h00 - 19h00

A l'exception de ces jours, la brigade sera fermée. Toutefois, en cas d'urgence avérée, une patrouille devrait pouvoir se transporter sur place et accueillir les personnes. Dans tous les autre cas, les gens seront invités, soit à se déplacer jusqu'à la brigade de VERVINS, soit à se représenter à une date d'ouverture.

QUELQUES CONSEILS - La Gendarmerie a mis en place l'Opération Tranquillité Cambriolages.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous êtes victime d'un cambriolage : composez le 17
Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés, privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements…).

Avant l'arrivée de la gendarmerie :

Protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

• Ne touchez à aucun objet, portes ou fenêtres,

• Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public).

Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel !

Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

Ayez les bons réflexes :

• Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé dans la serrure intérieure d'une porte vitrée. De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique. Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage…

• Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue, seule, dans une pièce de votre domicile.

• Placez en lieu sûr et éloignez des accès, vos bijoux, cartes de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur être visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être vu des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez à la gendarmerie tout ce qui peut laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures. Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...).

Demandez conseil à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures. Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans un pot de fleurs… Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

En cas d'absence durable :

• Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

• Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

• Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

• Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio…

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.